

BULLETIN D'INSCRIPTION

Compétences EMPLOI

Formation - Module n°9 : Le pneumatique

A retourner par mail à : formationcontinuepaca@cmar-paca.fr

Site de formation :

Adresse

CP VILLE

Email

L'entrée en formation est soumise à une inscription préalable. Pour tout changement de stagiaire, report, absence, etc. merci de contacter notre service commercial ci-dessus indiqué.

Entreprises des services de l'automobile

ENTREPRISE

Raison sociale :

N° SIRET :

Adresse :

Code NACE :

CP :

Effectifs :

Ville :

- de 11 salariés de 11 à 49 salariés de 50 à 249 salariés plus de 250 salariés

Personne à contacter :

Téléphone :

E-mail :

PARTICIPANT

Nom :

Date de naissance :

Prénom :

Email :

Emploi occupé :

Catégorie socio professionnelle : ouvrier/employé maîtrise cadre

Type de contrat : CDD CDI

Date d'embauche :

Statut : salarié branche SA, Travailleur Non Salarié, salarié autre secteur d'activité

FORMATION

Référence de la formation : **CMA_MVL_MOD_9**

Référence de la session (**date et lieux de formation**) :

Durée totale de la formation : **7** Heures

| Session | Durée (heures) | Lieu | Date(s) | Tarif* |
|------------------------------|-------------------|------|---------|--------------------------|
| | 7 | | | 65 € heure- stagiaire |
| Nombre d'heures achetées : 7 | | | | 455 € |

*Tarif net – Régime d'exonération de TVA

Je retourne au site de formation le présent document complété, daté et signé.
En signant ce document, vous confirmez que le(la) collaborateur(trice) à inscrire est en accord avec les critères d'admission à la formation (public cible, prérequis, ...)

Cette formation peut faire l'objet d'une **prise en charge de votre OPCO** ou d'autres financeurs

Pour les salariés de la Branche des Services automobiles (hors apprenti) :

- A compter du 01/01/2024, les références éligibles dans le cadre du plan Compétences-Emplois 2023/2025 ([Conditions financières : Services de l'automobile | OPCO Mobilités \(opcomobilites.fr\)](#)) sont consultables sur le site de l'OPCO Mobilités et peuvent bénéficier d'une prise en charge dans la limite de 65 €/heure HT si **l'entreprise est à jour de ses contributions légales et conventionnelles auprès de l'OPCO Mobilités sur la base pour 2024, Masse Salariale 2022 encaissée en 2023 et effectif connu au 01/01/2024.**
- Je donne alors mandat à la CMA PACA, pour le compte de l'entreprise ci-dessus nommée, afin de déposer une demande de prise en charge auprès de l'OPCO Mobilités, pour la présente action.

*A défaut de la confirmation de ces conditions, la CMA PACA facturera l'entreprise.

SIGNATURE

Fait à :, Le

Nom, Prénom et fonction

(Signature de l'employeur)